

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN PRÉSENTIEL DU RELAIS COMMUNAUTAIRE DE LAVAL TENUE LE 21 JUIN 2023 À 9H00

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### 1.1 Mot de bienvenue

Corine Vanderborght, directrice générale, souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle souligne qu'il y aura 2 assemblées générales aujourd'hui, soit une AGE pour commencer et une AGA par la suite.

Mme Vanderborght souligne le travail important du CA au cours de la dernière année et présente les membres du conseil d'administration : Patrick Martineau, président du CA; Claudine Inizan, vice-présidente; Michel Beaulac, trésorier; Louis-Philippe Huot, administrateur; Véronique Dommerc, secrétaire; Christina Acosta, administratrice; Ramona Gutu comme représentante des employés et Marie-Thérèse Desormeaux, issue des membres.

M. Martineau présente le travail effectué au cours de l'année avec les règlements généraux, et présente Normand Gilbert, anciennement au Centre St-Pierre, qui a accompagné le CA tout au long du travail. Il souligne également l'excellent travail de l'équipe du relais, dont le travail de Denise Ouimet et de Alejandra Ortiz, qui sont remerciées pour leur immense apport au rapport d'activité de l'année.

### 1.2 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Sur proposition de Ludovic Tuzet, dûment appuyée par Alain Desormeaux, il est résolu à l'unanimité de nommer Normand Gilbert à titre de président d'assemblée et Véronique Dommerc à titre de secrétaire d'assemblée.

### 1.3 Vérification de la validité de l'avis de convocation et du quorum

M. Gilbert informe l'assemblée que l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été publiés ou rendus disponibles selon la procédure et les délais inscrits dans les règlements généraux de l'organisme. En effet, l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été affichés au Centre du Relais communautaire de Laval 21 mai 2024 un mois avant l'AGA. Il est cependant souligné que les documents avec les règlements généraux n'ont pas été envoyés aux membres en même temps que la convocation. Un vote sera pris après avoir vu les règlements généraux pour statuer si les membres sont prêts à les adopter.

Le président informe l'assemblée que le quorum est constaté en précisant celui nommé dans les règlements généraux de l'organisme (30 membres). Il constate la présence de 31 membres. Le président déclare l'assemblée valide.

## 1.4 Droits des membres

Le président précise qui peut exercer son droit de vote et/ou prise de parole en fonction des règlements généraux.

La présidence explique la procédure de vote et la différence entre proposeur et appuieur. Elle précise que si personne ne demande le vote la proposition sera adoptée à l'unanimité.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Gilbert présente l'ordre du jour envoyé lors de la convocation. Il est proposé par Ludovic Tuzet et appuyé par Michelle Morin d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée.

## 3. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Normand Gilbert présente la démarche de révision des règlements généraux en comité de travail. Il explique les ajouts qui ont été fait dans les règlements généraux, dont le bloc 6.

Le bloc 7, au sujet des membres, a été révisé en profondeur pour clarifier les types de membres identifiés par les RG et les caractéristiques de ces types de membres.

Denise Ouimet demande si la carte temporaire des membres alourdira le processus administratif de la direction. M. Martineau mentionne que cette pratique existait déjà afin de soutenir les personnes qui vivent une période difficile, par exemple une perte d'emploi, et que ce n'est pas une nouvelle pratique. Mme Vanderborgh t souligne que dans la pratique, il n'y aura pas de changement dans les procédures mais que légalement, c'est une responsabilité de la direction.

Ludovic Tuzet demande au **point X.4** si une différence a été prise en compte entre les employés cadre et les employés non-cadre. M. Gilbert explique que ce point sera précisé dans une annexe à venir.

Jeanine Migneault mentionne que ces points semblent compliqués, mais qu'ils visent à soutenir les membres.

Ligia Mayorga demande si le poste issu des membres a le mandat de représenter les membres et de défendre leurs droits. M. Gilbert explique que cette question sera répondue dans le point sur la description des membres du conseil d'administration.

Michelle Morin mentionne qu'elle a renouvelé son membership tardivement et demande si elle est en règle. M. Gilbert mentionne que les nouveaux RG seront appliqués lors de la prochaine AG.

M. Gilbert explique qu'il y a un nouvel ajout en prévoyant une limite de 3 mois pour une suspension. Il y a également eu une différence de présentation dans le bloc de l'assemblée générale. Il rajoute que les assemblées à distance sont maintenant permises par la loi depuis 2019.

Ludovic Tuzet demande pourquoi c'est inscrit que la direction générale siège d'office au CA.

Denise Ouimet et Ligia Mayorga demandent quel rôle auront les administrateurs élus par les collèges électoraux. Il y a la nécessité de clarification des rôles des membre utilisateurs, bénévoles et employés au

sein du conseil d'administration. M. Gilbert souligne qu'une fois au CA, les administrateurs ont la responsabilité légale d'agir pour l'organisme au complet et non pas pour leur collège électoral.

Michelle Morin propose d'ajouter les exigences légales dans les conditions d'admissibilité pour s'assurer que les personnes qui se présentent soient admissibles selon la loi. M. Gilbert propose de faire une note de référence dans le document en lien avec les informations légales.

Denise Ouimet demande pourquoi il n'y a pas de distinction entre les absences motivées et non-motivées dans les réunions du conseil d'administration. M. Gilbert explique qu'il peut y avoir beaucoup de discussions en lien avec la motivation des absences et que cela peut causer des enjeux. Le choix a été fait volontairement par le CA dans le but de s'assurer que les membres du CA assistent aux rencontres.

M. Gilbert explique ce que sont les lettres patentes de l'organisme et explique que c'est important de les mettre dans les règlements généraux.

#### **4. À L'ÉCOUTE DES MEMBRES**

##### **La parole est à l'assemblée**

Denise Ouimet demande si on peut attendre d'avoir les annexes avant d'adopter les règlements généraux. M. Gilbert explique que les annexes prendront beaucoup de travail et qu'elles ne seront pas disponibles immédiatement.

Ludovic Tuzet demande de clarifier la procédure. M. Gilbert explique que le premier vote servira à savoir si on est prêt à voter les règlements généraux. Le 2ème vote servira à voter en tant que telles les modifications.

#### **5. ADOPTION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

M. Gilbert demande un vote d'indication pour savoir si l'assemblée est prête à voter l'adoption des règlements généraux. L'assemblée générale est prête, à 26 votes pour.

Sur proposition de Michel Beulac, dûment appuyée par Denise Ouimet, il est résolu à l'unanimité d'adopter les nouveaux règlements généraux.

Il est proposé par Michel Beulac et appuyé par Michelle Morin de modifier les lettres patentes en accord avec les règlements généraux proposés.

#### **6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

Sur proposition de Michel Boutin, dûment appuyée par Michelle Morin, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 10h20.